



## Liminaire du CHSCT du 30 juin 2014 FO : DISI SUD OUEST

La perception du rythme des changements est toujours à la hausse pour la majorité des personnels. Ces changements sont mal perçus par les agents et les considèrent comme défavorables pour l'avenir des services et des missions.

Le problème des effectifs et des suppressions d'emplois demeure le premier sujet de nos préoccupations, suivi tout naturellement par la dégradation de nos conditions de travail. Conséquence directe: le niveau de stress s'accélère fortement et aucune catégorie de personnel n'est épargnée.

Le risque de démotivation au travail est désormais une réalité.

Depuis des années, les agents de tout grade s'épuisent quotidiennement dans les services pour obtenir les excellents résultats que vous mettez si souvent en avant. Pourtant, de nombreux services sont dans une situation alarmante, sans jamais vouloir admettre les insuffisances d'effectifs, ainsi qu'une charge de travail toujours plus importante.

La poursuite de la politique de suppressions d'emplois et de restrictions des moyens de fonctionnement dans les ministères non prioritaires, dans lesquels les directions dévoilent toutes leurs plans stratégiques de casse du service public républicain, ne peuvent que renforcer une perception négative de leur administration par les agents.

Rappelant son opposition au pacte de responsabilité, le syndicat FO a demandé des mesures concrètes tant en effectifs que budgétaires pour assurer les missions du service public républicain, améliorer les conditions de travail des personnels et reconnaître les qualités qui leurs étaient accordées par notre ministre.

Nous vous rappelons également le cadre juridique propre à ces CHS-CT: au vu des articles du code du travail (article L 4121-1), les administrations ont une obligation de résultat et plus seulement de moyens.

La responsabilité personnelle des Directeurs peut désormais être directement engagée. Les Directeurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Les représentants FORCE OUVRIERE abordent donc ce CHSCT avec toujours la même volonté de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions dans un contexte toujours plus difficile.